



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01 Septembre 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 11

L'an deux mille vingt-six et le premier septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AMBRUGEAT régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de M. Michel SAUGERAS, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/06/2026

Présents : Mmes et Mrs SAUGERAS Michel – HERNANDEZ José – MOULIN Léa – SOUDEILLE Pierre – FARGES Marie-Chantal – HOUBIGAND Régis – JEAN Sabrina – BONNET Baptiste - DEBOUCHER Aurélie DELMON Audrey – TEIXIER Sylvie

Absent (e)s Excusé(e) : --

Absents : ..

Procurations : --

Secrétaire de séance : M. HOUBIGAND Régis

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 01/07/2026
2. Election du secrétaire de séance
3. Délibérations à adopter
 - 3.1 Virement de crédit : Service des Eaux
 - 3.2 Mise à jour et approbation du règlement du service de l'eau
 - 3.3 Réévaluation facturation eau 2027
 - 3.4 Approbation des statuts de Haute Corrèze Communauté
 - 3.5 Programmation et demande de subvention : travaux 2027
4. Questions diverses

-
1. Approbation du procès-verbal du 01/07/2026 : adopté à l'unanimité
 2. Election du secrétaire de séance : M. HOUBIGAND Régis
 3. Délibérations à adopter

3.1 Virement de crédit : Service des Eaux

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le virement de crédit comme ci-dessous



INTITULE	DIMINUTION DE CREDITS			AUGMENTATION DE CREDITS		
	COMPTE	OPE.	MONTANT	COMPTE	OPE.	MONTANT
Installations techniques (travaux réseaux)	2315		3 610.00 €			
Autres (travaux réseaux Lafont)				2158		3 610.00 €
TOTAL			3 610.00 €			6 610.00 €

3.2 et 3.3 approbation du règlement du service de l'eau et mise à jour des tarifs appliqués

Vote : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du règlement du service de l'eau ainsi que des conditions d'abonnement applicables.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2025, les tarifs appliqués pour la facturation budget 2026 étaient fixés pour l'abonnement : 75.00 € et 1m3 : 1.60 €

Il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'éventuelle modification du règlement et des tarifs actuellement appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement du service de l'eau sans modification ;
- de maintenir, pour l'année 2027, le montant de l'abonnement annuel à 75 € ;
- de fixer le prix du mètre cube d'eau à 1,60 € (facturation budget 2026)

3.4 Approbation des statuts de Haute Corrèze Communauté

Vote : Pour : 00 Contre : 00 Abstention : 11

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les nouveaux statuts de Haute- Corrèze Communauté afin d'y intégrer, au titre des « autres compétences », la gestion du plan d'eau de Méouze au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de s'abstenir à l'unanimité sur l'approbation des nouveaux statuts de Haute Corrèze Communauté

3.5 Programmation et demande de subvention : travaux 2027

Redevance 2026 d'occupation du domaine public – orange

Vote : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la redevance due par l'opérateur Orange au titre de l'occupation du domaine public d'un montant de 988.73 € pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la perception de cette redevance.



Demande de subvention au titre de la voirie 2026

Vote : Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

- **Voirie 2026 : Route du Puy Richard, Beynas, Saugeras, La Sagne, Beynette**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'un montant de 74 287.50 HT soit 89 145 € T.T.C.
- Demande à Mr le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre l'aide départementale à la voirie.

Ce financement est arrêté comme suit :

• Aide départementale	14 645.00 €
• Fonds libres ou emprunt	59 642.50 €
• TOTAL H.T.	74 287.50 €

Programmation des travaux 2027 et demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que la programmation des travaux à prévoir pour l'année 2027 sera examinée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

4. QUESTIONS DIVERSES

Désignation des représentants au sein des commissions de HCC

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants au sein des différentes commissions de Haute Corrèze Communauté :

- **Commission Ressources** : Titulaire : Mme Léa Moulin
Suppléante : Mme Sylvie TEIXIER
- **Commission Action Territoriale et Economie** : Titulaire : M. José HERNANDEZ
Suppléant : M. Régis HOUBIGAND
- **Commission Proximité et Citoyenneté** : Titulaire : Mme Aurélie DEBOUCHER
Suppléante : Mme Sabrina JEAN
- **Commission Environnement** : Titulaire : M. Pierre SOUDEILLE
Suppléante : Mme Audrey DELMON
- **Commission Aménagement de l'Espace** : Titulaire : M. Michel SAUGERAS
Suppléant : M. Baptiste BONNET

Composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales



Compte tenu de la nouvelle situation issue des dernières élections municipales, la composition de la commission doit être réexaminée, notamment avec la désignation des délégués de l'administration et des délégués du tribunal judiciaire, conformément aux dispositions applicables.

Sont désignés par arrêté préfectoral pour siéger à cette commission :

Conseillers municipaux :

Titulaire : Mme Sabrina JEAN

Suppléant : M. Régis HOUBIGAND

Déléguées de l'administration :

Titulaire : Mme Josiane ROUDEIX

Suppléante : Mme Mauricette DELAURENT

Délégués du tribunal judiciaire :

Titulaire : Mme Nadine CANDES

Suppléant : M. Dimitri DUMESNIL

Travaux Lafont

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux à Lafont n'ont pas été réalisés correctement et demande à l'entreprise que ces travaux soient repris et réalisés conformément à ce qui avait été initialement prévu.

Réunion GEMAPI

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion relative au ruisseau de Laubard se tiendra le 17 septembre 2026 à la mairie en présence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance
M. Régis HOUBIGAND

Le Maire
M. Michel SAUGERAS

